



Sophie PANTEL

Députée de la Lozère

Secrétaire de l'Assemblée nationale,

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Mende, le 16 décembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un travail de fond collectif, transpartisan pour la Montagne

2025 marquait le 40^{ème} anniversaire de la loi montagne de 1985, complété par un acte II en 2016.

Quatre décennies après, certaines dispositions ne sont pas pleinement appliquées et de nouvelles évolutions sont nécessaires notamment au regard des enjeux climatiques

Depuis 10 mois, un travail de fond est engagé pour voir inscrire à l'ordre du jour, un nouveau texte pour nos territoires. Une rencontre avec le Premier Ministre est prévue avant Noel.

43 propositions qui visent à :

- Garantir la solidarité nationale et donc les moyens au développement de la montagne notamment des crédits dédiés, fléchés...
- Adapter de manière effective les services publics à nos spécificités à commencer par l'école, la santé...
- Soutenir l'économie circulaire, l'agriculture, l'industrie, la forêt, le pastoralisme, tourisme...
- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique : urbanisme avec le ZAN, l'énergie, les risques naturels...
- Assurer une juste représentation et gouvernance des territoires de montagne au niveau national et dans chaque massif.

Nous sommes mobilisés à faire reconnaître nos territoires comme des territoires d'excellence qui auront au-delà des aménités apportées à la Nation, un rôle essentiel à mener dans le cadre de la transition écologique.